République de Guinée

Ministère des Infrastructures

AGEROUTE
Agence de Gestion des Routes-Guinée

Unité de gestion des projets routiers financés par la BID en République de Guinée (UGP-BID)

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANT- SELECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

Sélection d'un consultant individuel : Spécialiste en Passation des Marchés pour le projet GIN 1061 (Projet de construction du corridor routier régional Guinée – Sénégal : Tronçon Mali – Gadhalougué : 53 Km).

PAYS : **République de Guinée.**

NOM DU PROJET : **Projet GIN 1061 (Projet de construction du corridor routier régional Guinée – Sénégal : Tronçon Mali – Gadhalougué : 53 Km).**

SECTEUR : **Infrastructures de Transport.**

SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL (RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL) : **Spécialiste en Passation de Marchés pour le Projet GIN 1061 (Route Mali – Gadhalougué en République de Guinée).**

Mode de Financement (MdF) : **Vente à Tempérament.**

Numéro du Financement : **GIN 1061.**

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du Projet GIN 1061 (Projet de construction du corridor routier régional Guinée – Sénégal : Tronçon Mali – Gadhalougué : 53 Km), et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour les paiements éligibles au titre du contrat de services d'un consultant individuel pour lequel la présente manifestation d'intérêt est émise.

Les services comprennent : **(i)** Elaboration des dossiers de passation des marchés suivant le modèle type de la BID, en rapport avec les projets : AGPM, ASPM, DAO, Dossiers de Consultation (AMI, DP, etc.) ; **(ii)** Participation au processus d'appel d'offres : Ouverture des offres, évaluation et préparation des rapports d'évaluation et élaboration des projets des marchés et des contrats ; **(iii)** Gestion des marchés et des contrats : Examen des documents contractuels (Marchés, Avenants, Ordres de Service, etc. ; **(iv)** Préparation des documents afférents aux rapports mensuels et trimestriels ; **(v)** Archivage de toute la documentation relative aux marchés passés par l'UGP pour les besoins d'audit ; **(vi)** Préparation et suivi avec le bailleur, les demandes d'avis de non objection ; **(vii)** Préparation et suivi des marchés et contrats pour signature et approbation.

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

La période de mise en œuvre du projet GIN 1061 est de septembre 2026 à septembre 2030. Le niveau d'effort estimé est de 48 hommes/mois. La date de début prévue pour la mission est fixée au 1er décembre 2026.

Les termes de référence (TdRs) détaillés de la mission sont joints à la présente demande de manifestation d'intérêt.

L'AGEROUTE Guinée SA, Agence d'Exécution du Projet GIN1061, invite maintenant les cabinets de consultants éligibles **(consultants individuels originaires des pays membres de la BID)** à manifester leur intérêt pour la réalisation des services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations spécifiques qui démontrent qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les services. Les consultants individuels affiliés à une organisation/société peuvent également manifester leur intérêt.

La liste restreinte sera établie à la suite de l'évaluation des CV et des informations fournies en réponse au présent avis à manifestation d'intérêt. Les candidats potentiels devront fournir des informations sur leurs qualifications générales en tant que consultant individuel, leur expérience en rapport avec la mission, leur expérience dans la région et le secteur ainsi que leurs connaissances linguistiques.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection applicable aux consultants individuels telle que définie dans les Directives de la BIsD pour la passation de marchés de services de consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (version avril 2019).

Qualifications minimales requises :

- Être titulaire d'un diplôme Bac+4 ou Bac+5 en génie civil, droit, gestion de la passation des marchés de projets, gestion de projet, administration des affaires, administration publique ou gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- Avoir suivi avec succès les modules de formation en ligne de la BID sur la passation des marchés dans le cadre des projets constituera un atout.
- **Expérience générale minimale :** Avoir dix (10) années révolues d'expérience pertinente justifiée dans le domaine de la passation des marchés des projets financés par un bailleur international (Banque Islamique de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Union Européenne, etc.) ;
- **Expérience spécifique minimale (en rapport avec la mission) :** Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) dans la Passation des Marchés de projets d'infrastructures de transport ou tout autre domaine du génie civil (Adduction d'eau, Assainissement, Bâtiments, etc.) ;
- **Expérience antérieure dans d'autres Banques Multilatérales de Développement :** Justifier d'une expérience en tant que membre (Ingénieur, Spécialiste en Passation des Marchés, Responsable Administratif et Financier, Suivi-Evaluation, Ingénieur homologue, etc.) d'une Unité ou Cellule d'exécution de projets routiers financés par d'autres Banques Multilatérales de Développement.
- **Communication orale et écrite en Français :** Avoir obligatoirement d'excellentes compétences en communication orale et écrite en Français ;

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

- **Connaissance avancée de l'outil informatique :** Excel, Word, PowerPoint, Access, Outlook, etc.
- **Formation en ligne organisée par la BID sur la passation des marchés dans le cadre des projets.**

Les consultants individuels intéressés sont invités à lire les clauses 1. 23 et 1.24 des Directives de la BIsD pour la passation des marchés de services de consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (les "Directives de passation de marchés") qui énoncent les politiques de la BIsD en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous pendant les heures d'ouverture des bureaux indiquées : **Heures d'ouverture des bureaux : 8 heures 30 minutes et Heures de fermeture : 16 heures 30 mn du Lundi au Jeudi et le Vendredi de 8 heures 30 minutes à 13 heures 30 minutes (heure locale).**

UNITÉ DE GESTION DES PROJETS ROUTIERS FINANCÉS DE LA BID EN GUINÉE (UGP-BID).

À l'attention de : M. Karamoko TRAORE, Coordonnateur de l'UGP-BID

AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINÉE SA). MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, 5ÉME ÉTAGE. IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI. QUARTIER ALMAMYA, COMMUNE DE KALOUM. BP : 1691- CONAKRY. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE. / Tél : (+224) 625 28 47 75. / E-mail : karamoko.traore@ageroute.gov.gn

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite, accompagnées du CV et de tout autre document jugé pertinent, à l'adresse mentionnée ci-dessous (en personne, par courrier (DHL)) au plus tard le **Lundi 07 décembre 2026 à 16 heures 30 minutes**, avec la mention suivante : « **Recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés pour le Projet GIN 1061 de l'UGP-BID** ».

Agence d'Exécution : **Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE GUINEE SA).**
A l'attention de : **Monsieur Karamoko TRAORE, Coordonnateur de l'UGP-BID.**
5ÉME ÉTAGE, IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI, QUARTIER ALMAMYA, COMMUNE DE KALOUM - CONAKRY. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE. Tél : (+224) 625 28 47 75. / E-mail : karamoko.traore@ageroute.gov.gn

Conakry, le 10 NOV 2026

Le Directeur Général /
AGEROUTE Guinée SA

Moïse SIDIBÉ

République de Guinée

Ministère des infrastructures

Agence de Gestion des Routes de Guinée (AGEROUTE Guinée SA)

Unité de Gestion des Projets Routiers Financés par la BID en Guinée (UGP-BID)

Termes de Référence en vue de la sélection d'un consultant individuel : Spécialiste en Passation des Marchés pour le projet GIN 1061 (Projet de construction du corridor routier régional Guinée – Sénégal : Tronçon Mali – Gadhalougué : 53 Km).

A. Contexte

Le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) est une institution financière internationale de développement qui œuvre à la promotion du développement socio-économique dans ses 57 pays membres, répartis sur quatre continents (Afrique, Asie, Europe et Amérique du Sud). La mission de la BID consiste à promouvoir un développement humain global, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires que sont la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé, la promotion de l'éducation, l'amélioration de la gouvernance et l'amélioration du bien-être des populations.

L'Unité de Gestion des Projets de Transports (UGP-BID) est l'organe unique chargé du suivi de l'exécution des projets routiers financés en Guinée par la Banque islamique de développement. Cette UGP est placée sous la direction de l'Agence de Gestion des Routes de Guinée (AGEROUTE – Guinée S.A) qui est l'Agence d'Exécution. L'Agence de Gestion des Routes de Guinée, en abrégé « AGEROUTE-Guinée SA » est créée par décret D/2021/PRG/SGG du 06 juillet 2021 sous forme de société publique, de type Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration, régie par l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et de Groupement d'Intérêt Économique (AUDSC-GIE OHADA), la loi N° L/2017/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la loi L/2016//075 du 30 décembre 2016, portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics. L'AGEROUTE-Guinée SA. est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge des Infrastructures et sous la tutelle financière du Ministère en charge de l'Économie, des Finances et du Budget. L'AGEROUTE-Guinée S.A a pour missions la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'assistance au maître d'ouvrage dans le domaine des routes.

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

B. Objectifs du Projet

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu de la Banque islamique de développement (BID) un accord de vente à tempérament pour financer le projet de construction du corridor routier régional Guinée – Sénégal (Tronçon Mali – Gadhalougué : 53 Km). L'objectif du Projet est d'améliorer la connectivité régionale et l'intégration économique entre la Guinée, le Sénégal et le Mali par la construction d'un corridor de transport qui améliore l'efficacité commerciale, l'accès au marché et le développement agricole, tout en promouvant la cohésion régionale.

Le périmètre du Projet couvre les composantes suivantes : **(i)** Travaux de Génie Civil (53 Km de route bitumée en 2x1 voie aux normes de la CEDEAO) y compris les travaux connexes ; **(ii)** Services de Consultant (Contrôle et Supervision des travaux ; Etudes techniques routières de 300 Km ; Audit environnemental du projet ; Evaluation à mi-parcours et à la fin du Projet.) ; **(iii)** Audit financier et **(iv)** Soutien à l'UGP.

C. Localisation du Projet

Le Projet de corridor routier régional Mali – Gadhalougué est situé dans la préfecture du Mali en République de Guinée, et couvre une partie importante de la zone d'influence directe du projet (ZIDP). Cette zone, dont la population est estimée à 1 370 812 habitants en 2020, s'étend sur environ 39 818 km², soit 9 % de la superficie totale des deux pays. La région est stratégiquement positionnée au carrefour de la Guinée et de la frontière sénégalaise, servant de zone vitale pour la connectivité régionale et le développement économique.

D. Objectif de la mission

L'AGEROUTE-Guinée SA souhaite recruter, pour le compte de l'UGP-BID, un Spécialiste en passation des marchés chargé d'apporter un appui dans la passation des marchés de travaux, de biens, de services de consultants et de services autres que les services de consultants, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du Projet et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Le Consultant sera sélectionné conformément aux directives et procédures de passation des marchés de la Banque, ou selon le système national de passation des marchés, conformément aux dispositions approuvées pour le Projet et à l'Accord de financement.

Le Spécialiste en passation des marchés exercera ses fonctions sous la supervision directe du Coordonnateur de l'UGP-BID, à qui il rendra compte.

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

E. Étendue des services

E.1. Planification et stratégie de passation des marchés

- Préparer, actualiser et suivre le plan de passation des marchés couvrant tous les marchés de travaux, biens, services de consultants et services autres que les services de consultants du Projet ;
- Pour chaque marché, documenter notamment l'objet, le lot, le coût estimatif, la méthode de passation ou de sélection, l'approche du marché, les étapes de revue applicables et le calendrier prévisionnel ;
- Contribuer à l'évaluation des capacités de l'agence d'exécution, des risques de passation des marchés et des conditions du marché, puis proposer des mesures d'atténuation et des calendriers réalistes ;
- Préparer et actualiser, si nécessaire, le manuel de mise en œuvre de la passation des marchés du Projet conformément au modèle et aux exigences applicables de la BID ;
- Assurer la cohérence entre le plan de passation des marchés, le plan de travail du Projet, les allocations budgétaires et le calendrier de mise en œuvre.

E.2. Préparation et traitement des procédures

- Préparer ou examiner les avis généraux et spécifiques de passation des marchés, demandes de cotations, demandes de propositions, dossiers types d'appel d'offres et autres documents requis par la méthode approuvée ;
- Vérifier que les critères de qualification et d'évaluation, les spécifications, les exigences de soumission et les clauses contractuelles sont cohérents avec les documents approuvés et les règles applicables ;
- Organiser ou appuyer les réunions préalables à la soumission, préparer les procès-verbaux et coordonner la préparation des réponses écrites aux demandes de clarification, sous réserve des validations requises ;
- Appuyer l'organisation des séances d'ouverture des offres/propositions et veiller à l'établissement, à la signature et à l'archivage des procès-verbaux ;
- Apporter un appui technique aux commissions d'évaluation et contribuer à la préparation des rapports d'évaluation, sans se substituer aux responsabilités formelles des membres et de l'autorité compétente ;
- Préparer les projets de lettres de notification, d'attribution et de contrats, selon les étapes et approbations prévues.

E.3. Revues de la BID et approbations

- Préparer et suivre les dossiers soumis à la BID pour revue ou avis de non-objection, lorsque cela est requis par les dispositions applicables ;
- Tenir un registre des soumissions, dates d'envoi, commentaires reçus, réponses, avis de non-objection et décisions en attente ;
- Veiller à ce que les commentaires soient transmis aux personnes responsables, que les réponses soient préparées dans les délais convenus et que les versions finales des documents soient archivées ;
- Ne pas engager l'UGP-BID, l'AGEROUTE Guinée SA ou la BID au-delà des pouvoirs expressément délégués au Consultant.

E.4. Gestion et suivi des contrats

- Tenir à jour un registre des contrats comprenant les dates clés, montants, échéances, garanties, livrables, ordres de service, avenants, paiements lorsque l'information est disponible, et obligations restant à exécuter ;
- Suivre les étapes contractuelles et signaler rapidement les retards, écarts, risques, demandes de variation et autres questions nécessitant une décision de l'autorité compétente ;
- Examiner, du point de vue de la passation des marchés, les projets d'avenants, ordres de service et autres documents contractuels avant leur transmission aux responsables habilités ;
- Coordonner avec les équipes techniques le suivi des livraisons, réceptions, livrables et obligations contractuelles, sans assumer les responsabilités techniques de contrôle ou de supervision qui relèvent d'autres spécialistes ;
- Contribuer aux revues de performance des contrats et suivre les actions correctives convenues.

E.5. Plaintes, intégrité et gestion des risques

- Tenir un registre des plaintes liées à la passation des marchés, consigner les dates de réception, les étapes de traitement et les réponses validées ;
- Contribuer à un traitement objectif, documenté et diligent des plaintes, dans le respect des procédures applicables et des responsabilités institutionnelles ;
- Signaler sans délai aux responsables habilités toute situation susceptible de soulever des risques d'intégrité, de fraude, de corruption, de collusion, de conflit d'intérêts ou d'irrégularité ;
- Respecter les exigences de confidentialité, de conservation des documents et de conduite professionnelle.

E.6. Reporting, archivage et coordination

- Préparer les rapports mensuels d'activités et les notes techniques ou rapports circonstanciés demandés par le Coordonnateur de l'UGP-BID ;
- Fournir des informations actualisées sur les procédures en cours, les marchés en retard, les décisions attendues, les risques et les mesures correctives proposées ;
- Mettre en place et maintenir un système centralisé d'archivage papier et électronique, avec un index des documents et une traçabilité des versions et décisions ;
- Préparer les documents et informations requis pour les missions de supervision, les audits, les revues de portefeuille et les évaluations du Projet.
- Assurer la coordination avec les services de l'AGEROUTE Guinée SA, l'UGP-BID, les commissions compétentes, les parties prenantes du Projet et la BID.

E.7. Renforcement des capacités et transfert de connaissances

- Fournir un accompagnement en cours d'emploi au personnel concerné sur les procédures et outils de passation des marchés et de gestion des contrats.
- Organiser, selon les besoins approuvés par le Coordonnateur, des séances pratiques ou ateliers ciblés sur la préparation des dossiers, l'évaluation, la gestion des contrats, l'archivage et le suivi du plan de passation des marchés.
- Documenter les activités de formation, les participants, les thèmes abordés et les actions de suivi.

E.8. Limites du mandat et délégation de responsabilités

Le Consultant exerce une fonction d'appui technique et de conseil. Les décisions d'approbation, d'attribution, de rejet, de signature, de modification ou de résiliation de contrats restent du ressort des autorités et organes compétents. Le Consultant ne doit pas se substituer aux commissions d'évaluation, à l'autorité contractante, aux responsables techniques ou à la BID. Toute délégation spécifique doit être écrite, explicite et conforme aux règles applicables.

F. Qualifications et Expérience minimales

- Diplôme Bac+4 ou Bac+5 dans une discipline pertinente, notamment génie civil, droit, passation des marchés, gestion de projet, administration des affaires ou publique, ou gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente en passation des marchés de projets financés par des bailleurs internationaux.
- Au moins cinq (5) années d'expérience en passation des marchés de projets d'infrastructures de transport ou d'autres infrastructures de génie civil.
- Excellente maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.
- Capacité à utiliser les outils informatiques usuels, notamment Word, Excel, PowerPoint et Outlook.
- Expérience sur des projets financés par la BID ou d'autres banques multilatérales de développement et formation en ligne de la BID considérées comme éléments de notation selon la matrice ci-dessous.

G. Compétences requises

- Bonne connaissance des procédures de passation des marchés et de sélection des consultants pour des projets financés par des bailleurs internationaux.
- Capacité à préparer des documents clairs, cohérents et conformes aux procédures applicables.
- Capacité à organiser, prioriser et suivre plusieurs procédures simultanément.
- Compétences en communication, coordination et travail avec des équipes pluridisciplinaires.
- Intégrité, impartialité, confidentialité et aptitude à gérer les risques de conflit d'intérêts.

H. Durée, lieu et modalités de travail

La durée indicative de la mission, liée au délai de mise en œuvre du projet GIN 1061, est de quarante-huit (48) mois au maximum. Le candidat retenu fera l'objet d'une évaluation de performance annuelle. Toute prolongation sera subordonnée à la disponibilité des fonds, aux besoins du Projet, à une évaluation satisfaisante de la performance et aux règles contractuelles applicables. Le lieu de travail, les modalités de déplacement, le régime de rémunération, la fréquence de paiement et les dispositions relatives aux congés ou absences seront précisés dans le contrat.

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

I. Livrables et calendrier de reporting

Livrable	Contenu minimal	Échéance / fréquence	Validation
1. Plan de travail initial	Priorités, calendrier des procédures, besoins de coordination et risques immédiats.	Dans les 15 jours suivant la prise de fonctions.	Coordonnateur de l'UGP-BID.
2. Plan de passation des marchés actualisé	Liste des marchés, méthodes, estimations, étapes de revue, calendrier et responsabilités.	À l'entrée en fonction puis à chaque mise à jour approuvée.	UGP-BID ; transmission à la BID selon les procédures applicables.
3. Rapport mensuel	Avancement par marché, décisions attendues, retards, risques, plaintes et actions correctives.	Chaque mois, au plus tard le 10 du mois.	Coordonnateur de l'UGP-BID.
4. Registres de suivi	Registre des procédures, contrats, plaintes, avis de non-objection, risques et recommandations.	Mise à jour en continu ; état récapitulatif mensuel.	Coordonnateur de l'UGP-BID.
5. Notes/rapports spécifiques	Analyse ou compte rendu d'une question particulière, d'une mission ou d'un incident.	À la demande, selon le délai convenu.	Coordonnateur de l'UGP-BID.
6. Rapport annuel de performance	Résultats des indicateurs, explication des écarts, contraintes externes et plan d'amélioration.	Annuellement.	UGP-BID/AGEROUTE selon le processus validé.
7. Rapport de clôture et de transfert	État des procédures et contrats, dossiers en cours, décisions en attente et recommandations.	À la fin de la mission ou avant le départ du Consultant.	Coordonnateur de l'UGP-BID.

Le mécanisme de revue prévoit que le superviseur transmette ses commentaires dans un délai raisonnable convenu, et que le Consultant corrige les livrables non conformes dans le délai indiqué. L'acceptation d'un livrable ne vaut pas approbation d'une décision de passation des marchés réservée à une autorité compétente.

J. Critères d'évaluation :

Les exigences minimales des sections F et G sont vérifiées avant la notation. Les candidats ne satisfaisant pas aux critères obligatoires ne sont pas notés. Les expériences doivent être étayées par un CV détaillé et, **obligatoirement**, par des attestations, références, certificats ou documents permettant de vérifier le rôle exercé, le projet, le bailleur et la durée.

NB :

i. **Les contacts (adresse e-mail, numéros de téléphone actifs) des personnes citées dans les CV comme références doivent être fournis.**

ii. **Les photocopies des diplômes et attestations ou certificats de travail doivent être légalisés. Tout diplôme, attestation ou certificat de travail non légalisé ne sera pas pris en compte dans l'évaluation.**

Critères d'évaluation		Scores
Qualification académique pertinente		**10 points**
• Bac+4 ou équivalent pertinent : 5 points ; • Bac+5 ou diplôme supérieur pertinent : 10 points. Le diplôme minimum reste obligatoire. **La non présentation dans le dossier de candidature du diplôme minimum exigé (Bac +4 ou Bac + 5) est éliminatoire.**		
Expérience générale en passation des marchés de projets financés par des bailleurs internationaux		**20 points**
• 10 à 14 années révolues : 10 points ; • 15 à 19 années : 15 points ; • 20 années ou plus : 20 points. Les années doivent être pertinentes et justifiées.		
Expérience en infrastructures de transport/génie civil		**30 points**
• 5 à 7 années : 15 points ; • 8 à 10 années : 22 points ; • plus de 10 années : 30 points. Le minimum de 5 ans est obligatoire. **Une expérience de moins de cinq (5) ans est éliminatoire.**		
Expérience comme Spécialiste en passation des marchés sur des projets routiers financés par la BID.		**20 points**
10 points par projet distinct pertinent, jusqu'à 20 points. Les rôles et périodes doivent être documentés.		
Expérience au sein d'une UGP de projet routier financé par une Banque Multilatérale de Développement autre que la BID.		**10 points**
• 5 points pour une expérience pertinente ; • 10 points pour deux projets ou plus, sous réserve de preuves.		
Français et compétences informatiques		**7 points**
• Français écrit et oral : 3 points ; • Word/Excel/PowerPoint/Outlook et outils de suivi : 4 points selon les éléments vérifiables.		
Formation en ligne organisée par la BID/MDBs sur la passation des marchés dans le cadre des projets. ***(A raison d'un point et demi (1,5 point) par formation suivie jusqu'à concurrence de 03 points).***		**3 points**
Total	**100 points**	

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

K. Conflits d'intérêts, intégrité et confidentialité

Le Consultant devra déclarer toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts, préserver la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de la mission et se conformer aux exigences d'intégrité, de prévention de la fraude et de la corruption et de conduite professionnelle applicables au Projet. Toute alerte devra être portée sans délai à l'attention du Coordonnateur ou de l'autorité compétente, conformément aux procédures applicables.

Fait à Conakry, le 10 novembre 2026

Coordonnateur de l'UGP-BID



Karamoko TRAORE

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

ANNEXE : INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESPONSABLE PASSATION DES MARCHÉS DU PROJET GIN 1061.

L'évaluation annuelle vise à apprécier la qualité et la diligence des services relevant effectivement du mandat du Spécialiste. Elle doit s'appuyer sur des preuves documentées, prendre en compte le calendrier convenu et distinguer les retards imputables au Consultant de ceux relevant d'autres acteurs ou de circonstances externes.

Indicateur	Poids	Barème proposé	Sources de vérification
1. Qualité et suivi du plan de passation des marchés	30	• **30 points** : plan actualisé en temps utile, suivi complet des jalons et alertes ; • **20 points** : écarts mineurs ; • **10 points** : lacunes importantes mais mesures correctives engagées ; • **0 point** : absence de suivi documenté.	Versions approuvées du PPM, registre de suivi, correspondances, rapports mensuels.
2. Traitement des procédures et dossiers soumis	25	• **25 points** : dossiers complets, exacts et transmis selon le calendrier convenu ; • **18 points** : retards/erreurs limités ; • **10 points** : retards ou erreurs récurrents ; • **0 point** : défaillances majeures documentées relevant du Consultant.	Dossiers de passation des marchés, commentaires de revue, dates de soumission et de correction.
3. Suivi des contrats et gestion des risques	15	• **15 points** : registres à jour, alertes précoces et suivi documenté ; • **10 points** : lacunes ponctuelles ; • **5 points** : suivi insuffisant ; • **0 point** : absence de suivi pertinent.	Registre des contrats, alertes, notes de suivi, actions correctives.
4. Suivi des recommandations des missions	10	• **10 points** : suivi à jour et actions relevant du Consultant réalisées dans les délais ; • **7 points** : retard limité ; • **3 points** : suivi partiel ; • **0 point : absence de suivi.**	Matrice de suivi des recommandations et preuves des actions entreprises.
5. Rapports mensuels et rapports spécifiques	15	• **15 points** : rapports complets, exacts et ponctuels ; • **10 points** : retards ou lacunes ponctuels ; • **5 points** : retards/lacunes récurrents ; • **0 point** : rapports non remis malgré relance documentée.	Rapports transmis, dates de réception, commentaires du superviseur.

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

Indicateur	Poids	Barème proposé	Sources de vérification
6. Archivage, intégrité et renforcement des capacités	*5*	• **5 points** : dossiers complets, traçables et actions de partage de connaissances documentées ; • **3 points :** lacunes mineures ; • **1 point :** lacunes significatives ; • **0 point :** manquements majeurs.	Dossiers papier/électroniques, *index, registres de* formation et comptes rendus.
TOTAL	**100**		

1. Méthode d'évaluation

- L'évaluation est réalisée annuellement par le superviseur désigné, avec une discussion contradictoire avec le Consultant et validation par l'autorité compétente ;
- Les résultats sont appréciés au regard des livrables, des échéances convenues, de la qualité des dossiers et des actions relevant directement du Consultant ;
- **Les retards imputables à des décisions de l'UGP/AGEROUTE, aux commissions, aux autorités nationales, à la BID, aux consultants (MdC et Auditeurs) / Entrepreneurs ou à des circonstances externes documentées ne sont pas automatiquement imputés au Consultant.**
- Les contraintes, retards et dépendances doivent être consignés dans les rapports mensuels et dans le dossier d'évaluation afin de permettre une appréciation équitable ;
- Le Consultant peut présenter des observations factuelles sur le projet de rapport d'évaluation avant sa finalisation.

2. Seuil de renouvellement

Le score minimal proposé pour envisager un renouvellement est de 70/100, sous réserve de la disponibilité des fonds, des besoins du Projet, des clauses du contrat et des procédures applicables. Le score ne crée pas un droit automatique au renouvellement ou à l'arrêt du contrat du consultant (au cas où le score était inférieur à 70% du fait des retards qui ne lui sont pas imputables). Toute décision de renouvellement ou de non-renouvellement doit être motivée et documentée.

3. Mesures correctives et situation de faible performance

Un taux d'exécution du plan de passation des marchés inférieur à 25 % au 30 juin ne déclenche pas automatiquement le remplacement du Consultant. Il déclenche une revue documentée des causes et un plan d'action correctif. Cette revue examine notamment le niveau de préparation des marchés, les décisions en attente, les ressources disponibles, les délais de revue, les actions relevant du Consultant et celles relevant d'autres acteurs. Une éventuelle mesure contractuelle doit être fondée sur les stipulations du contrat et les procédures applicables.

4. Plan d'amélioration

Lorsque l'évaluation fait apparaître des insuffisances, le superviseur et le Consultant conviennent d'un plan d'amélioration précisant les lacunes constatées, les mesures correctives, les responsables, les délais et les éléments de preuve attendus. Le suivi de ce plan est intégré aux rapports mensuels et à l'évaluation suivante.

(+224) 612 78 33 33
contact@ageroute.gov.gn
www.ageroute.gov.gn
Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée